

ANNÉE 2025

TARIFICATION RÉSIDENCE AUTONOMIE

Par arrêté n°25-1279 du 20/05/2025, pris par Madame la Présidente du Département de la Charente Maritime, les tarifs journaliers applicables aux résidents de la résidence autonomie de l'Établissement Public Départemental « Les deux Monts » sont fixés :

SERVICES COLLECTIFS : Tarifs au 1^{er} Juin 2025

F 1 BIS	21,04 €
---------	---------

RESTAURATION : Tarifs au 1^{er} janvier 2025

PETIT DÉJEUNER	1.40 €
REPAS DE MIDI	5.40 €
REPAS DU SOIR	5.15 €
GOÛTER	1.40 €

LOYERS : au 1^{er} Janvier 2025

F 1 BIS	458.52 €
---------	----------

Montendre, le 01 Juin 2025

La Directrice Générale,

Nathalie DULUC

La Directrice Générale
Nathalie DULUC
